
COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 29 mai 2020

Conseillers présents : Mmes GARD Nicole, MAURY Sandra et RIBAUTE Agnès, MM. ANGELINI Jacques, ATGER Guy, COLSON Pierre, GARD Patrick, LOUCHE Alain, MICHELET Jean-Pierre, NICOLET Luc et PERCEVAULT Fabrice.

Secrétaire de séance : M ANGELINI Jacques,

M le Maire déclare le conseil municipal ouvert à 16h15.

Corrections relatives au compte rendu du conseil municipal du 23 mai 2020 :

- Patrick Gard :

Délégation au service de la vie sociale, des relations avec les habitants et les associations, de la culture et du patrimoine.

Représentant suppléant auprès du SHVC,
Membre de la commission Communication.

Le CCAS n'est pas inopérant ni délégué à l'intercommunalité,

- M Jean-Pierre Michelet :

Membre de la commission voirie.

Cette commission sera renommée : Travaux, Voirie et services techniques.

- M Pierre Colson

Membre de la commission Eau et Assainissement.

Un fois ces corrections apportées le compte rendu est approuvé.

Délégation au Maire

- Gestion de la vie courante : M le Maire peut engager des dépenses pour la vie courante de la commune pour des sommes plafonnées à 5 000.00 € et demander des lignes de trésorerie sans montant plafond.

Indemnités

Partage de l'enveloppe attribuée par l'Etat entre M le Maire, les trois adjoints et la conseillère municipale en charge d'une délégation.

La Poste

Le guichet de La Poste est fermé depuis l'année dernière.

La mairie a construit les locaux il y a une vingtaine d'années.

La dernière agent de la Poste s'est plainte de l'insalubrité des lieux (humidité).

Le CHSCT de La Poste (Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail) a tranché et en mai 2019 le guichet a été installé de façon provisoire dans l'ancienne salle de classe.

M le maire a commandé des travaux de toiture.

En octobre 2019 un huissier est venu mesurer un taux d'humidité d'environ 71%. Le constat a été fait un jour de pluie.

En Février 2020 la décision a été prise pour la rouverture du bureau de poste.

Le bureau devait ouvrir la semaine dernière.

Une délibération est prise pour :

- Constater que le bureau de poste est toujours fermé = engagement non tenu à ce jour,
- Mandater M le maire pour engager une action pour contraindre la Poste à rouvrir le guichet,
- La salle de classe n'est plus disponible en raison du fonctionnement du conseil municipal.

La possibilité d'ouverture d'une Maison France Services est à étudier.

Le Marché

Souhait d'une organisation souple. Les chartes relatives aux marchés alimentaires ont complexifié le projet.

Les élus ont rédigé un projet de règlement le plus simple possible pour le marché. (Jours, horaires, nature des stands autorisés etc...). Le règlement sera envoyé au contrôle de l'Etat pour validation.

La dernière rencontre de mercredi en présence de trois producteurs a validé le règlement et demande l'ajout de deux chartes (charte de producteurs et charte des artisans).

Une délibération est prise pour approuver ce règlement.

Représentant auprès d'A.GE.D.I

A.GE.D.I (Agence de Gestion et Développement Informatique) est un syndicat intercommunal. M Jacques Angélini sera le délégué de la commune.

Bail boulangerie « Carrément Cévenol »

La précédente municipalité a fixé un loyer à 250.00 € HT par mois à partir du mois de juin 2020. Après lecture du bail proposé par le boulanger Gabriel Nogué, le conseil municipal ne souhaite pas donner la possibilité de sous-location.

Une délibération est prise pour signer un bail commercial (3-6-9) d'un montant de 250.00 € HT par mois, sans possibilité de sous location.

La Cure

Le projet de restauration de la Cure est porté par un architecte. La rémunération sera de 10 % du monde global du chantier soit 10 % de 300 000.00 €.

Le prochain COPIL de la commission patrimoine aura lieu de 19 juin 2020.

Le cabinet d'architecte retenu est DOLINE- Architecture et Structure.

Une délibération est prise à l'unanimité pour signer le contrat avec l'architecte.

Représentants Syndicat Mixte Lozère Numérique

Ce syndicat est composé du département et des communes adhérentes. Une réunion par an est prévue pour analyser les travaux.

Titulaire : M Alain Louche,

Suppléant : M Pierre Colson.

Représentants Lozère Ingénierie

Sont désignés :

Titulaire : M Alain Louche,

Suppléant : M Pierre Colson.

Représentants SELO (Société Economique Mixte Equipement Développement Lozère)

Est désigné titulaire M Luc Nicolet.

Questions diverses

- Courrier de Joanna O'Keeffe :

Demande de mise à disposition annuelle à titre gracieux des jardins sous la Cure.

Vote d'approbation à l'unanimité.

- Suites du déconfinement :

Proposition de réunion avec les représentants des Associations lors de la parution des nouvelles directives.

« Rencontres chantés du Galeizon » annulées.

« Les Cévenols » les animations du 14 juillet et de début Août sont annulées.

- L'Épicerie, bar restaurant de la commune va rouvrir. L'info va être diffusée sur la liste de diffusion.

Le conseil municipal est clôt à 18h45.